Partez en vacances l'esprit tranquille !

L'opération "Tranquillité Vacances"

Pour répondre au souci légitime des vacanciers Camblysiens qui, pour un temps donné, abandonnent leur domicile, la Police Municipale de Chambly renouvelle chaque année une opération de sécurisation.

➡ Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie ou à la police municipale, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Pour en profiter, une inscription est obligatoire, au plus tard 10 jours avant votre départ. Il vous suffit de contacter la gendarmerie au 01 30 28 29 17 ou la police municipale au 01 39 37 26 29 et de fournir un justificatif de domicile.

Vous pouvez aussi faire une demande d'Opération Tranquillité Absences, en ligne, directement sur le portail citoyen de la police municipale de Chambly. Ce service est entièrement gratuit.

Pour vous inscrire, remplissez le formulaire accessible en ligne ici.

➡ Quelques règles incontournables avant de partir

- Ne laisser pas le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boite débordant de lettres, colis et autres publicités.
- Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de "faire vivre" votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type "minuteur" peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.

Publié le 06 juin 2025